



Département des Hautes-Alpes – Arrondissement de Briançon – Canton de l'Argentière-la-Bessée

COMMUNE DE CHAMPCELLA
 23 Rue du pied de Ville – 05310 CHAMPCELLA
 Téléphone : 04 92 20 93 75
 Courriel : mairie@champcella.fr

ARRETE MUNICIPAL DU 31/03/2026 – N°12.2026

Objet : Réglementation de la circulation – Rue du Naïs

Le maire de la commune de Champcella,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1 et L.21213-2,

Vu le Code de la Route, notamment les articles R.411-7 à R.411-8,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière et l'ensemble des textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu la demande en date du 23.03.2026, formulée par la société ETEC, domiciliée 35 route de Saint-Jean, 05000 Gap, d'ouverture de tranchée pour un raccordement électrique,

Considérant que les travaux sur les voies communales relèvent de la police du Maire,

ARRETE

Article 1

La circulation et le stationnement sur la route **Rue du Naïs** seront réglementés de la manière suivante du 07 au 10 avril 2026 :

- **Alternat manuel entre 8h-12h et 13h-17h,**
- **Interdiction de dépassement et stationnement interdit le long de la voie à tous type de véhicule.**

Article 2

La prescription imposée par le présent arrêté sera signalée aux conducteurs de véhicules par une signalisation de chantier conforme à la réglementation en vigueur. La mise en place de cette signalisation sera à la charge la **société ETEC**,

Article 4 – Ampliation de cet arrêté sera faite à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de la Gendarmerie de L'Argentière-La Bessée
- Monsieur le chef de corps des Sapeurs-pompiers de L'Argentière-La Bessée
- Au demandeur.

Fait à Champcella,
 Le 31 mars 2026

Le Maire, Jacques PONS